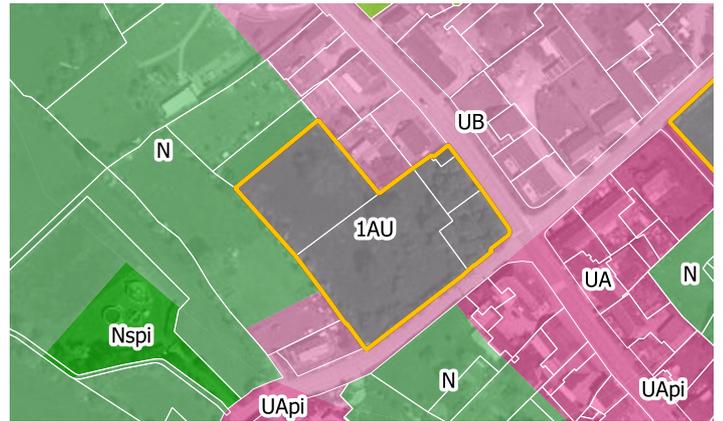


Localisation sur photo aérienne



0 50 m

Localisation sur zonage



0 50 m

Contexte



Sources : Gisements zones de projets ADU 2023, Photographies aériennes Orthophoto IGN 2022, Limites cadastrales PPIGE 2022, Bâti BDTopo 2022, Limites communales Open Street Map, Régimes sanitaires des exploitations agricoles Chambre d'Agriculture 2019, ZNIEFF INPN 2018, Espaces à Haute valeur Patrimoniale PNRA 2010, Eléments techniques ENEDIS, Risques naturels DDTM

Réalisation : ADU/PNRA, décembre 2023 pour PLUi 3CA



N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP SURFACE EN M²

15	5346
----	------

-  Gisements concernés par une OAP
-  Autres gisements

Éléments de contexte

-  Limites cadastrales (contour blanc)
-  Courbes de niveaux (2,5 mètres)
-  Câble à basse tension
-  Linéaires de haies ou alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Eau

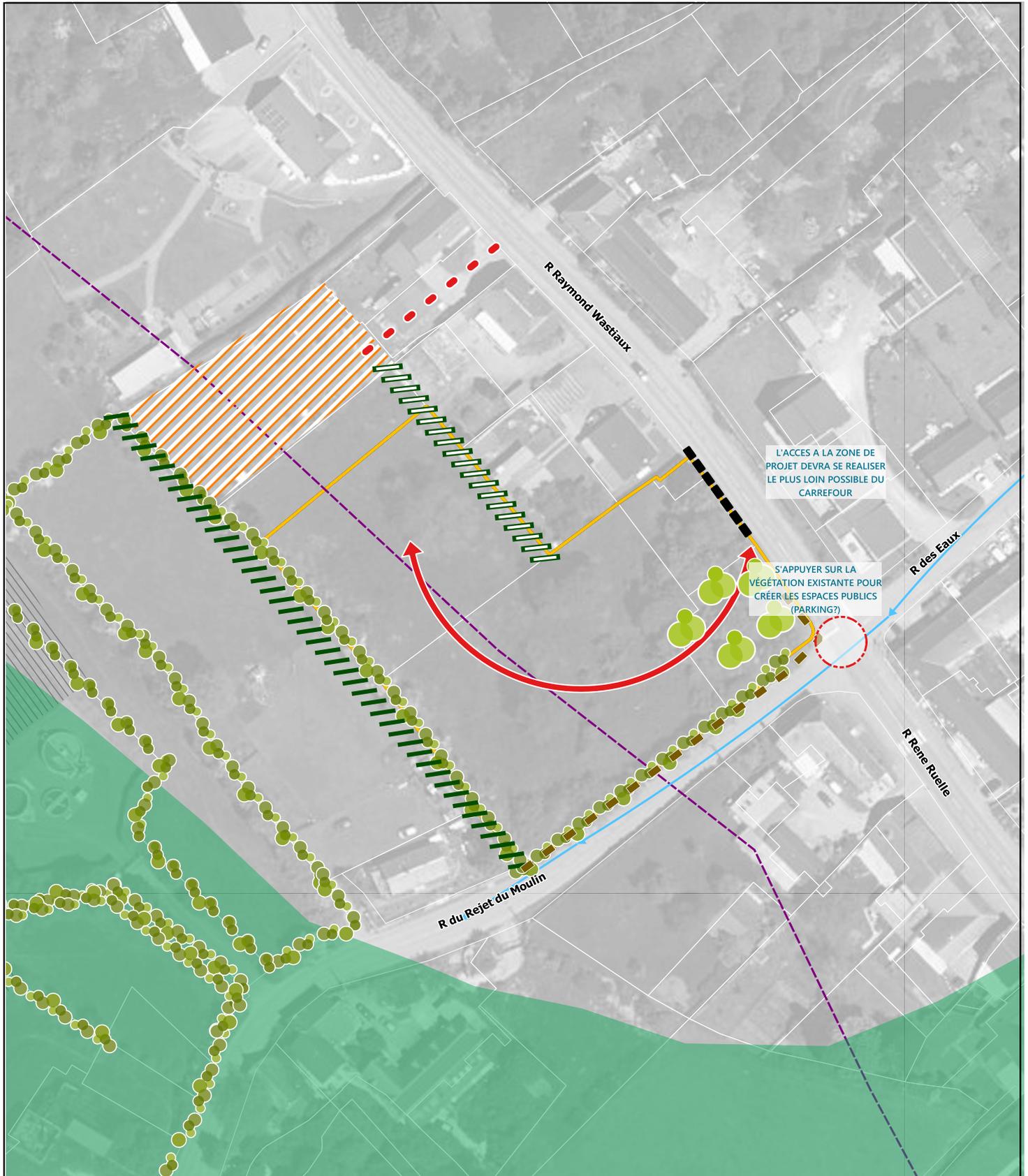
-  Cours d'eau
-  Axes de ruissellement pouvant entraîner des inondations
-  Surface en eau
-  Zones potentiellement inondables
-  Zones historiquement inondées
-  Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie

Espaces à haute valeur patrimoniale

-  Coeur de nature - Milieux bocagers

Autres enjeux environnementaux

-  ZNIEFF de type 1 (inventaire)



N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP*	SURFACE EN M ²	NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUM A PRODUIRE A TERME	PHASAGE	LLS**
15	5346	12	AVANT 2026	O

 Gisements concernés par une OAP

 Autres gisements

Limites parcellaires (contour blanc)

Renouvellement

 Arbre existant à prendre en compte dans le projet

 Franges paysagères à préserver et renforcer

 Franges paysagères à créer

 Muret à préserver

 Talus à maintenir

Connexion

 Principe de bouclage de la voirie principale à double sens

 Bande à préserver pour accès

 Carrefour à sécuriser

Aménagement

 Potentiel de valorisation des fonds de jardins

* Cf. schéma de localisation sur photo-aérienne pour numérotation des gisements

** Si la cellule affiche "O", le gisement doit faire l'objet d'une programmation en Logements Locatifs Sociaux.

Se référer au zonage du PLUi pour définir les emprises constructibles au sein des OAP

Se référer à la "boîte à outils" pour déterminer les prescriptions s'appliquant aux éléments cartographiques représentés et prendre connaissance des éléments prescriptifs transversaux

La zone est située le long de la rue Raymond Wastiaux, sur la RD 964 qui relie Landrecies à La Capelle, un des axes permettant de rejoindre le centre bourg de Prisches.

Si le site présente une forte topographie au carrefour de la RD964 et de la RD116, puis tout au long de cette dernière, un accès semble possible depuis la rue Wastiaux. Les parcelles 0985, 0986 et 0987 étaient jusqu'à récemment bâties. Un mur, qu'il serait intéressant de préserver, est présent le long des parcelles 0985 et 0986.

L'épaisseur de la zone de projet doit permettre la création d'une voirie pénétrante et de proposer un programme dont la typologie et la volumétrie devraient pouvoir répondre aux formes urbaines denses présentes dans le centre-bourg. Le site doit faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble.